

CERTIFICAT D'APPROBATION C.E.E. DE MODELE
N° 94.00.811.002.0 DU 20 DECEMBRE 1994

Thermomètres médicaux à mercure, en verre, avec dispositif à maximum NOVOTHERM

LE PRESENT CERTIFICAT EST ETABLI EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE 71/316/C.E.E. DU 26 JUILLET 1971 MODIFIEE PAR LA DIRECTIVE 83/575/C.E.E. DU 26 OCTOBRE 1983 RELATIVE AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE, DES DIRECTIVES 76/764/C.E.E. DU 27 JUILLET 1976, 83/128/C.E.E. DU 28 MARS 1983 ET 84/414/C.E.E. DU 18 JUILLET 1984 RELATIVES AUX THERMOMETRES MEDICAUX A MERCURE, EN VERRE, AVEC DISPOSITIF A MAXIMUM, DU DECRET N° 73-788 DU 4 AOUT 1973 MODIFIE PAR LE DECRET N° 84-1107 DU 6 DECEMBRE 1984, PORTANT APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE RELATIVES AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE ET DU DECRET N° 85-1396 DU 26 DECEMBRE 1985 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : THERMOMETRES MEDICAUX A MERCURE.

FABRICANT

Etablissements NOVOTHERM, 2, rue du Gros
Chêne, 57960 Meisenthal, France.

OBJET

Le présent certificat renouvelle le certificat d'approbation C.E.E. de modèle n° 87.0.03.842.4.0 du 27 décembre 1987 (1).

CARACTERISTIQUES

Les caractéristiques du thermomètre sont identiques à celles du modèle approuvé par le certificat précité.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Le signe d'approbation C.E.E. de modèle est :

F 94
002

VALIDITE

Le présent certificat a une validité de 10 ans à compter de la date figurant dans son titre.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION,
LE DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
M. GERENTE

(1) Revue de Métrologie, décembre 1987, page 1395.